

**COMPTE RENDU**

De la Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue à la Mairie le lundi huit Avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes sous la présidence de M.

CALVI Gérard- Maire

Convocation du 11 Mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : **10**

Nombre de Conseillers Présents : **09**

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Pascal KABOUCHE – Premier Adjoint
- M. Pascal PESCE – Deuxième Adjoint
- Mme Marie-Louise DALMEN – Troisième Adjointe
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Frédérine HANOTEL – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal

Nombre de Conseillers absents excusés :

- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

1) Approbation du compte-rendu du 11 Décembre 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de sa réunion en date du 19 Février 2024.

2) Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, place sous la présidence de M. Pascal KABOUCHE – Premier Adjoint, approuve le Compte Administratif 2023 de la Commune de Houldizy présenté par M. le Maire.

Les résultats de l'exercice 2023 :

- En fonctionnement : Recettes = 303 049,37 €
Dépenses = 271 284,78 €
⇒ Soit un excédent de 31 764,59 €
- En investissement : Recettes = 141 728,70 €
Dépenses = 220 608,60 €
⇒ Soit un déficit de 78 879,90 €

Avec la reprise des résultats constatés au 31.12.2022 :

- En fonctionnement : + 116 012,96 €
- En investissement : + 108 369,46 €

○ Les résultats au 31.12.2023, sont :

- En fonctionnement : + 147 777,55 €
- En investissement : + 29 489,56 €

Repris en recettes au titre du budget 2024.

3) Compte de Gestion 2023

Placé sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 de la Commune de Houldizy, présenté par le Comptable Public, et dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif 2023.

4) Budget Primitif 2024

Le projet de Budget 2024 de la Commune de Houldizy a été préparé par la commission de finance lors de ses réunions des 1^{er} février, 20 février et 25 Mars 2024.

Il s'équilibre en dépenses et recette à

- Pour la section de fonctionnement : 437 159,55 €
- Pour la section d'investissement : 302 263 €

Les dépense d'investissement sont à un niveau élevé compte tenu :

Commune de Houldizy

- Du paiement – solde – des travaux de la Route de Arreux
 - ⇒ 99 000 € de participation à la FDEA, Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes, maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et télécommunication ainsi que de l'éclairage public + pose d'un nouveau transformateur.
 - ⇒ 52 000 € pour l'entreprise GOREZ (voirie ...) + Maitrise d'œuvre (IVOIRE) et Sécurité chantier (COLOMBET).
- De la prise en compte de l'aménagement de la Mairie-Ecole (toiture, chauffage, éclairage, fenêtres volets) pour 78 000 € (travaux qui seront réalisés en totalité ou partie en 2024 si les subventions sollicitées auprès de l'Etat (DETR) 30 % et Région 50 % sont accordées.
- Un crédit de 8 000€ pour l'équipement Son et LUMIERE du Centre Culturel.
- Un crédit de 3 000€ est réservé à des achats d'équipements divers (panneau d'affichage électoral, ateliers, mairie ...)
- Le remboursement du capital des emprunts :
 - Les emprunts en cours : 16 563 €
 - L'emprunt d'une durée d'une année en attente de versement en 2024 du FCTVA et des subventions (45 000 €).

Le financement des dépenses d'investissement fait appel :

- A l'excédent 2023 = 29 489,56 €
- Aux amortissements = 2 742,92 €
- A la récupération de TVA sur les dépenses 2023 = 30 000 €
- A la taxe d'aménagement = 3 000 €
- Aux subventions de la Région (Mairie Ecole Centre Culturel) = 35 000 €
- Aux subventions de l'Etat (DETR) (Route de Arreux, Mairie Ecole) = 61 000 €
- A la participation de l'association culturelle (Son et Lumière) = 3 000 €
- A un prélèvement sur la section de fonctionnement = 138 030,52 €

Les dépenses de fonctionnement, permettent d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux : administratifs, péri-scolaires, école du TRIO, entretien des voies, espaces publics, chemins, bâtiments, animation du village et embellissement, éclairage public, soutien aux associations et au CCAS de Houldizy, bibliothèque communale ...

Sont également pris en compte : l'accueil de la Délégation de Gourgé (du 9 au 12 Mai 2024), les augmentations importantes de certains postes.

Assurance : + 9%, électricité : + 10 %, repas de restauration scolaire : + 25 %..., augmentations et prime au personnel communal (revalorisations décidées par l'Etat), ...

Le financement des investissements à hauteur de 138 000 €, ce qui traduira par un disponible prévisionnel au 31.12.2024 de seulement 46 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par :

- L'inscription de l'excédent 2023 = 147 777, 55 €
- Les redevances diverses : antennes téléphone = 3 400 €
Garderie et cantine = 9 000 €
- L'attribution de compensation Ardenne Métropole = 27 234 €
- Les différentes dotations de l'Etat = 75 900 €
du département = 10 000 €
des communes de Arreux et Damouzy (école et bibliothèque) = 17 000 €
- Remboursement assurances (effondrement rue Maurice Meunier) = 1 788 €
- La location de la salle = 1 000€
- Les participations / Gourgé = 3 000 €
- La vente d'un terrain (M. Masson) = 3 000 €
- et le produit des impôts locaux = 136 000 €

sur la base d'une augmentation du taux foncier de 5% et de la taxe d'habitation (appliquée sur les biens vacants et les résidences secondaires) de 10 %.

En 2023, la Commune de Houldizy se situe en dessous des taux pratiqués par nos voisins (Arreux, Damouzy, Tournes).

Commune de Houldizy

Un point de pression fiscale « rapporte » à la Commune environ 1 300 €.

Compte tenu de la revalorisation des bases (décidée par l'Etat) de 3,9 %, la recette complémentaire, par rapport à 2023, sera de 11 000 €.

Pour ce qui concerne les contribuables :

- Avec la suppression de la taxe d'habitation, seuls les propriétaires sont concernés par le paiement de l'impôt foncier.
- La redevance télévision (128 €) a également été supprimée
- Sur la base d'une valeur locative moyenne de 1 800 € les répercussions de l'augmentation de 5 % seront de :

• 1 800 € x 45,52 % (taux 2023) = 819 €	}	Soit + 41 €
• 1 800 € x 47,80 % (taux 2024) = 860 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 de la Commune de Houldizy.

5) Taux des impôts locaux

Dans le cadre du financement de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 de la Commune de Houldizy il est proposé de fixer comme suit les taux des impôts locaux 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti : 47,80 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 45,25 %
- Taxe d'habitation : 15,75 %

M. PIERQUIN fait remarquer le taux du Foncier non bâti plus important que ceux appliqués dans les communes voisines.

Il aurait également souhaité une harmonisation de l'augmentation des taux des trois taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ; approuve les propositions relatives aux taux des trois taxes sur la base d'une augmentation de :

- 5% du Foncier Bâti = 47,80 %
- 5% du Foncier Non Bâti = 45,25 %
- 10 % de la Taxe d'habitation = 15,75 %

6) Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

- CCAS de Houldizy : 2 780 €
- Association Culturelle : 6 450 € (4 750 € / Ardenne Métropole et 1 700 € / Commune)
Réserve de 900 € (attribuée en fin d'année en fonction du nombre de bracelet attribués)
- Coopérative scolaire de l'école du TRIO : 770 €
Réserve de 250 € (petits achats ...)
- Association des parents d'élèves de l'école du TRIO : 150 €
- Association des anciens combattants Arreux-Houldizy : 150 €
- Association la LISA : 50 € (partenariat / Stérilisation des chats)
- Association FLAP / cabaret vert : 50 € (partenariat festival de spectacles de rue)
- Association enfance ouvrière Ardennaise : 50 € (possibilité offerte aux enfants du village de partie en colonie de vacances « Ile Grande »)

7) Tarifs Municipaux

Dans le cadre des animations prévues lors de l'accueil de la délégation de Gourgé du 9 au 12 Mai 2024, le Comité de pilotage, lors de sa réunion du 29 mars dernier, a proposé de fixer comme suit les tarifs applicables :

- Journées des 10 et 11 Mai (sauf repas du soir) : 30 € / journée
- Repas / diners du 9 -10 et 11 Mai : 15 € / repas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces propositions.

8) Travaux – Réalisation – Suivi

a- Aménagements de la Route de Arreux

Les travaux ont été réceptionnés le 26 Mars 2024.

L'inauguration est prévue le dimanche 12 Mai 2024 à 11h00 lors de la venue de la délégation de Gourgé.

Pour ce qui concerne l'aménagement des rues de la Fusée et de la Forrière la Société IVOIRE a été sollicité pour réaliser les études nécessaires afin de déposer une demande de subventions en novembre 2024 et permettre une réalisation à partir du printemps 2025.

Commune de Houldizy

b- Chemins ruraux

La commission travaux s'est réunie le 26 Février 2024 afin d'examiner :

- Le recensement des chemins effectué par M. Pascal PESCE.
Une carte sera réalisée et un classement proposé lors d'un prochain Conseil Municipal, avant l'organisation d'une enquête publique.
- Le programme de travaux d'entretien 2024/2025.

Le Conseil Municipal valide les propositions faites et relatives à l'entretien des chemins du Culot, du Marlier, de Tournes.

Des travaux d'épaveuse et de fauchage broyage sont également prévus sur plusieurs chemins.

9) Autres questionsa- Elections européennes du 9 Juin 2024

Les membres du conseil Municipal sont appelés à préciser leurs souhaits en matière de permanence pour les bureaux de vote organisés le dimanche 9 juin 2024 à l'occasion des Elections Européennes (de 8h à 18h).

b- Formation des Elus

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'organisation des 3 séances de formation portant sur :

- Les relations Communes / Associations le 18 Avril 2024
- Les marchés publics des collectivités territoriales le 14 Mai 2024
- La Gestion des cimetières le 14 Juin 2024

c- Relation Commune-Gendarmerie

Une réunion s'est tenue le 11 Mars dernier à Renwez à laquelle participait Mme DALMEN.

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations diffusés à cette occasion.

d- Syndicat forestier des Onze Communes de Warcq

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations relatives au fonctionnement et au budget du syndicat forestier des Onze Communes de Warcq et des dernières réunions du Comité Syndical auxquelles participaient M. PESCE et M. PIERQUIN.

e- Autorisations d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des autorisations d'urbanisme instruites depuis le début de l'année 2024.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 17 Juin 2024 – 18h30

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.

 Le Maire,
Gérard CALVI